

7ème Tournoi National B de VITRÉ (35)

SAMEDI 8 Février 2025 et DIMANCHE 9 Février 2025

Tournoi 2025 - Règlement

Article 1 : Généralités

Le tournoi est homologué sous le n° XXXX, sous couvert des règlements de la FFTT, et réservé aux seuls joueurs et joueuses licenciés FFTT. Le joueur doit pouvoir présenter au juge-arbitre un document officiel permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et de sa situation en règle vis à vis du certificat médical.

Il se déroule sur 32 tables, **HALL 3 – Tennis de Table – Chemin du Feil - 35500 Vitré (Face à la piscine)** le samedi 8 et dimanche 9 Février 2025.

Article 2 : Tableaux et Horaires

Tableau	Points	Jour	Horaires	Nb Places	Inscription
A	-1 199	Samedi	9h00	60	8,00 €
B	-1 999	Samedi	10h00	60	9,00 €
C	-1 399	Samedi	11h00	60	8,00 €
D	-2 299	Samedi	12h00	60	10,00 €
E	-999	Samedi	13h00	60	8,00 €
F	-1 699	Samedi	14h00	60	8,00 €
G	TC Féminins	Samedi	15h00	24	6,00 €
H	TC Hommes	Samedi	15h00	60	10,00 €
I	-699	Dimanche	9h00	60	8,00 €
J	-1 299	Dimanche	10h00	60	8,00 €
K	-1 599	Dimanche	11h00	60	8,00 €
L	-899	Dimanche	12h00	60	8,00 €
M	-1 899	Dimanche	13h00	60	9,00 €
N	-1 099	Dimanche	14h00	60	8,00 €
O	-2 199	Dimanche	15h00	60	10,00 €

Article 3 : LES ENGAGEMENTS (site : <http://aurorevitrett.fr/tt/>)

- Le tournoi comptera les 15 tableaux décrits ci-dessus.
- Les engagements s'effectuent **uniquement** sur le site : aurorevitrett.fr/tt/ via la plateforme HELLO ASSO jusqu'au **vendredi 7 février 14h00**.
- Renseignements et informations par mail : « bureau-ping@aurore-vitre.fr »
- Aucune inscription ne sera prise par mail ou téléphone
- Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée et une liste d'attente sera effectuée si les tableaux sont complets.
- Chaque joueur (se) peut participer au maximum à 2 tableaux de simple le samedi et dimanche + le tableau Toute Catégories le samedi si le joueur est éliminé dans un de ses 2 tableaux et si le tableau Toute Catégories n'est pas complet.
- Le nombre de places est limité dans chaque tableau. En cas de dépassement, les premières inscriptions confirmées seront prises en compte.
- Tous les tableaux sont ouverts aux féminines.

Article 4 : Organisation du Tournoi

Le juge-arbitre du tournoi est Jacques Sorieux (JA3).

Le tirage au sort sera effectué le vendredi 7 Février 2025 à 20h00 à la salle de tennis de table (chemin du Feil) de Vitré.

Le règlement des inscriptions se fait sur place.

Le pointage se fait au minimum 30 min avant le début du tableau. La présentation de la licence 2024-2025 – phase 2- est obligatoire.

Article 5: Déroulement de l'épreuve

Les balles blanches en plastique (homologuées ITTF) seront fournies par les joueurs

- Dans chaque tableau, les joueurs sont placés en poule de 3 suivant la règle du serpent en tenant compte des points licence du début de la 2^{ème} phase de la saison en cours. Il y a 2 qualifiés par poule. Au sortir des poules, tous les joueurs sont placés dans un tableau à élimination directe. Le placement dans le TED se fera par tirage au sort.

En fonction du nombre d'inscriptions, le juge-arbitre s'accorde le droit de changer la formule.

- Toutes les parties se jouent au meilleur des 5 manches sur tables bleu et balles plastiques.

- Les tableaux du samedi et du dimanche se déroulent jusqu'à leurs termes.

- Si un tableau n'atteint pas les 16 participants(es), l'association se réserve le droit d'annuler le tableau concerné.

- Tout joueur n'ayant pas répondu à l'appel de son nom dans un délai de 10 minutes sera éliminé

- Tout joueur éliminé sera tenu d'arbitrer la rencontre suivante.

- Les joueurs doivent se présenter à la table en tenue sportive et réglementaire.

- Il n'est pas prévu d'interruption

- Si un joueur fait plusieurs tableaux il bénéficiera de 2 minutes entre la fin d'une partie et l'appel d'une autre.

Article 6 : Dotations

La **dotation générale est de 3 400,00 €** et les récompenses prévues par tableau sont les suivantes :

Tableau	Points	1er	2ème	3ème	4ème	Quart 5-8
A	-1 199	70,00 €	35,00 €	20,00 €	20,00 €	
B	-1 999	100,00 €	50,00 €	25,00 €	25,00 €	
C	-1 399	80,00 €	40,00 €	20,00 €	20,00 €	
D	-2 299	175,00 €	90,00 €	45,00 €	45,00 €	10,00 €
E	-999	60,00 €	30,00 €	15,00 €	15,00 €	
F	-1 699	90,00 €	45,00 €	25,00 €	25,00 €	
G	TC Féminins	60,00 €	30,00 €	15,00 €	15,00 €	
H	TC Hommes	400,00 €	200,00 €	100,00 €	100,00 €	20,00 €
I	-699	50,00 €	25,00 €	15,00 €	15,00 €	
J	-1 299	70,00 €	35,00 €	20,00 €	20,00 €	
K	-1 599	80,00 €	40,00 €	20,00 €	20,00 €	
L	-899	60,00 €	30,00 €	15,00 €	15,00 €	
M	-1 899	100,00 €	50,00 €	25,00 €	25,00 €	
N	-1 099	60,00 €	30,00 €	15,00 €	15,00 €	
O	-2 199	150,00 €	75,00 €	40,00 €	40,00 €	10,00 €

Tout lot non réclamé le jour du tournoi restera acquis à l'association.

S'il y a moins de 30 participants engagés dans un tableau, il y aura réduction des gains :

- Si le nombre d'engagés par tableau est inférieur à 30 les dotations seront divisées par 2
- Si un tableau n'atteint pas les 16 participants(es), l'association se réserve le droit d'annuler le tableau concerné ou bien de réduire la dotation du tableau.

Article 7 : Obligations et Responsabilités

- Il est interdit de porter des chaussures de ville sur les aires de jeu.

- Il est interdit de fumer dans la salle de compétition.

- Il est interdit de manger ou d'apporter des canettes dans les aires de jeu.

Le juge arbitre ou l'organisateur se réserve le droit d'exclure un joueur (se) sans remboursement des tableaux restant à jouer si celui-ci ne respecte pas l'esprit sportif du tournoi ou que son comportement est qualifié d'antisportif ou d'irrespectueux. **Aucunes atteintes aux personnes ou aux matériels ne seront tolérées. Le joueur(se) qui se rendrait coupable d'un tel acte serait immédiatement exclu du tournoi.**

Le comité d'organisation du tournoi décline toute responsabilité civile et pénale pour les accidents corporels et matériels, pertes, vols, etc... Il se réserve le droit de prendre les décisions utiles à la bonne marche du tournoi.

Article 8 : Restauration

Il n'y a pas d'interruption à midi. Restauration possible sur place. Buvette.

Article 9 : Divers

Les résultats seront transmis à la FFTT et compteront pour les classements individuels.

En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Article 10

Le fait de participer à ce tournoi engage les participants à respecter tous les articles du présent règlement. Les cas non prévus au présent règlement seront réglés par le juge-arbitre.